

# Semaine du développement durable

Soumis par Claire AYMES

09-06-2005

Dernière mise à jour : 27-08-2005

Communiqué du 3 juin 2005

La Semaine dite du développement durable 2005 se déroule depuis le 30 mai jusqu'au 5 juin 2005. Elle a pour objectif officiel de renforcer la compréhension par le grand public des enjeux du développement durable et favoriser la mobilisation de tous sur ce thème.

Nous vivons donc à nouveau une semaine du développement durable et nous aurons droit une fois encore, si l'actualité politique le permet, à la messe médiatique annuelle qui permet de faire croire aux gens que la municipalité et le gouvernement sont très conscients d'un problème et qu'ils s'en occupent activement.

Sauf qu'ils ne s'en occupent qu'une semaine par an, pour mieux oublier le reste de l'année.

Le reste du temps, la défense de l'environnement, le droit à un environnement sain et les moyens à mettre en place sont joyeusement occultés au nom du profit et de la finance. Prenons l'exemple de la pollution de l'air dans notre ville.

« L'air vicié que nous respirons en ville provoque la mort de 4876 personnes par an (cancer du poumon et maladie cardio-respiratoires). Le coupable désigné reste bien entendu l'automobile et les micro-particules de dioxyde d'azote recrachées, par le trafic toujours plus dense dans les villes » (AFSSE)

A Marseille, les taux de pollution sont régulièrement assez élevés pour qu'il soit demandé aux automobilistes de réduire leur vitesse à 30km/heure.

Rien n'empêche, en principe, de favoriser l'acquisition de véhicules propres pour les particuliers et doter les administrations de véhicules propres.

Rien n'empêche, en principe, au nom de la santé des plus fragiles, d'interdire le centre-ville aux voitures et favoriser les transports en commun et l'utilisation de vélos.

A défaut d'interdire la voiture, il suffirait d'imposer des filtres aux moteurs diesel ou aux moteurs trop vieux. Mais rien ne se décide vraiment, c'est un sujet qui fâche certains lobbies. Par exemple, l'annonce du gouvernement de doter les administrations de 20% de leur flotte automobile de véhicules propres est une communication mais certainement pas une innovation puisque l'obligation existe depuis 1996 et figure dans la loi sur l'air !

Pour finir, en liant le terme de développement durable avec protection de l'Environnement, nous sommes en passe de franchir un nouveau seuil : celui qui sépare la communication de la publicité mensongère.

Il est temps de refuser

- a) de confondre développement durable ou plutôt décroissance soutenable et communication politicienne,
- b) de confondre défense de l'environnement avec destruction programmée de son droit et de ses moyens,
- c) de confondre renforcement de la justice avec organisation de l'impunité de certains types de délits comme dans l'inénarrable charte de l'environnement qui supprime dans un grand élan de générosité le principe pollueur payeur, et qui rend le contribuable indéfiniment responsable financièrement du non respect d'un principe de précaution qui n'en a plus que le nom.

Claire Aymes

Déléguée Europe Ecologie Paca

Contact : 06 11 50 47 27

<http://claire.aymes.free.fr>